

LE COTENTIN SUR LE TERRAIN AVEC LES AMBASSADEURS DU LITTORAL

Le 15 juillet, Frédéric LEQUILBEC, Conseiller délégué à l'Égalité des chances, Accessibilité et Administration Générale, accompagné de Patrick FAUCHON, Président de la Commission de Territoire des Pieux et de Catherine BIHEL, Maire des Pieux, accueille les ambassadeurs du littoral. Pendant tout l'été, ces jeunes saisonniers vont être déployés sur 10 communes du territoire, avec pour objectif de préserver la tranquillité publique.

La saison touristique vient de débuter et de nouveaux publics arrivent pour découvrir notre territoire.

Pour optimiser la compatibilité entre les différents usagers du littoral et les locaux, il apparaît que les flux touristiques méritent d'être mieux gérés. L'an dernier, des problématiques nouvelles comme des problèmes de stationnement avec des implantations sauvages de camping-cars, des pratiques dangereuses sur des chemins de randonnées ou encore l'utilisation de barbecues avaient été constatés.

L'agglomération a donc décidé, à titre expérimental, de soutenir les communes et de les aider en mettant à leur disposition des saisonniers, ambassadeurs du littoral, avec des missions de prévention.

« Dans de nombreuses communes du Cotentin, il revient souvent au Maire de constater les pratiques litigieuses de certains touristes et parfois même d'habitants. L'agglomération a à cœur de les aider et expérimente ce nouveau concept dont l'objectif est de préserver la qualité de vie de notre territoire tout en améliorant son attractivité ». souligne Frédéric LEQUILBEC, Conseiller délégué en charge de l'Égalité des chances, de l'Accessibilité et de l'Administration Générale.

10 communes ont ainsi répondu au recensement : La Hague, Héauville, Les Pieux, Le Rozel, Surtainville, Barneville-Carteret, Les Moitiers d'Allone, Portbail-sur-Mer, Saint Jean de la Rivière, Saint Georges de la Rivière.

Les 1^{ers} ambassadeurs sont ainsi arrivés le 1^{er} juillet. Organisés par équipe de 2, ils interviennent pour :

- Veiller aux respects des consignes affichées dans les espaces naturels ;
- Prévenir des stationnements sauvages (camping-cars) ;
- Veiller aux flux de circulation pendant des manifestations ;

- Veiller et prévenir aux maintiens des espaces naturels (feu de camp, barbecue) ;
- Informer et orienter vers les sites touristiques ;
- Rappeler l'application des arrêts de police du Maire (ex : plage sans cigarettes, etc.).

Afin de les rendre plus visibles, un équipement aux couleurs des « Ambassadeurs du littoral du Cotentin » sera remis ce jour à 4 agents par Frédéric LEQUILBEC et Catherine BIHEL, Maire des Pieux.

Pour rappel, ces agents n'ont pas de pouvoir coercitif. Ils interviennent en médiation auprès des usagers et remontent aux autorités concernées des situations qui le nécessitent.

Enfin si cette expérience s'avère fructueuse, l'agglomération pourra la pérenniser, en l'étendant sans aucun doute, sur d'autres communes côtières du territoire.

Contact :

Jean-Louis LEGOUIX

Responsable Unité Sport et Loisirs

Pôle de Proximité des Pieux

jean-louis.legouix@lecotentin.fr

02 33 87 51 05 / 06 88 59 90 81